

805LN180 /15

490

(1939-40)

A

Maintien du contact avec les cheminots mobilisés

C.D. 14.11.39 51 II  
C.D. 21.11.39 50 VIII  
(s) C.D. 20. 2.40 6 II 1<sup>o</sup>

Maintien du contact avec les cheminots mobilisés

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 20 février 1940

-----

Rapports avec le personnel mobilisé

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

2<sup>e</sup> II (s) p. 6 1<sup>o</sup>) Trafic, recettes, mouvement, etc...

M. GRIMPET. - A propos du personnel, je voulais signaler le point suivant : Le Comité avait déjà exprimé le désir qu'on se tienne en liaison, le plus possible, avec les agents mobilisés. Je trouve que la Revue "Notre Métier" ne fait aucune place aux citations obtenues par nos agents mobilisés. Or, l'autre jour, par la T.S.F., on a donné lecture de trois citations obtenues par un agent du Sud-Est. Je trouve qu'il faudrait centraliser ces renseignements et leur assurer une certaine publicité.

M. LE BESNERAIS. - Je croyais que ces renseignements figuraient dans la rubrique "Echos" de chaque région de la Revue "Notre Métier".

M. GRIMPET. - Je n'ai rien vu. En tout cas, je crois qu'il s'eraît plus intéressant de faire une place à part à ces citations militaires, plutôt que de les insérer dans les "Echos" de chaque région, où elles sont noyées au milieu d'autres informations.

M. LE PRESIDENT. - Il me semble qu'il vaudrait mieux, en effet, les faire ressortir ~~xxxxxx~~ davantage.

montrerait

M. GRIMPET. - Cela ~~xxxxxx~~ que nous restons en rapport avec nos agents mobilisés.

M. LE PRESIDENT. - Nous cherchons, en effet, à conserver ces rapports dans toute la mesure du possible.

M. GRIMPET. - Je reconnais, d'ailleurs, que ce n'est pas toujours très commode.

M. LE BESNERAIS. - Je vais examiner cette question.

21 novembre 1939

QU. VIII - Questions diverses

Renseignements sur la situation des  
agents mobilisés.-

Pas de P.V. COURT  
STENO p. 50

M. LE PRÉSIDENT. - Il me reste à vous indiquer qu'au cours de ma visite, j'ai insisté partout auprès des Chefs de Services, conformément à la suggestion faite ici par M. GRIMPET, pour qu'ils gardent le contact avec leurs agents mobilisés.

A ce propos, je vous signale que le premier cheminot victime de la guerre était mineur et travaillait à Vérigneux. Il a été tué dans la forêt de Warndt. Ses camarades lui ont rendu hommage en exposant son portrait. Je suis sûr que je serai votre interprète en écrivant à la famille de ce jeune agent pour lui exprimer toute notre sympathie.

M. GRIMPET. - Certainement. A ce propos, je voudrais savoir si l'on écrit aux parents des victimes d'accidents du travail.

M. LE GÉNÉRALIS. - Oui. Les Directeurs d'Exploitation des Régions le font.

14 novembre 1939

QU. II - Comptes rendus hebdomadaires

Pas de P.V. COURT

STENO p. 5

Renseignements sur la situation  
des cheminots mobilisés.-

M. GRIMPRET - Avez-vous des renseignements sur le nombre de cheminots mobilisés, qui sont tués ou blessés ou cités et décorés, etc... ? Existe-t-il à la S.N.C.F. un service chargé de suivre ces questions ?

M. LE BESNERAIS - Non, mais nous sommes toujours avisés du décès d'un de nos agents, ne serait-ce qu'en raison des pensions de retraites qu'il faut liquider.

M. GRIMPRET - Le nombre des agents tués doit être infime.

M. LE BESNERAIS - Oui.

M. LE PRESIDENT - Il faudrait charger spécialement un service de suivre le sort des cheminots mobilisés et de dresser des statistiques.

M. GRIMPRET - Il serait intéressant, le cas échéant, de pouvoir s'occuper d'eux.

M. LE PRESIDENT - Il sera d'ailleurs assez difficile pour nous d'être prévenus, en cas de blessures.

M. LE BESNERAIS - Nous ne les connaissons pas toujours tout de suite, en effet.

M. LE PRESIDENT - Il faudrait que les intéressés nous les signalent.

M. ARON - J'ai été très frappé, en compulsant les dossiers de fonctionnaires mobilisés pendant la guerre de 1914-1918, de voir les lacunes existant quant à leur attitude au front. Les feuilles signalétiques établies pour tous les fonctionnaires sont insuffisantes et les renseignements qu'elles contiennent sur la carrière militaire des intéressés sont, pour ainsi dire, inexistantes.

En est-il de même dans les chemins de fer ?

M. LE BECNERAIS - Nous connaissons automatiquement, en quelque sorte, la carrière militaire de nos agents pour la fixation des indemnités compensatrices auxquelles ils ont droit.

M. ARON - A mon avis, le dossier de chaque fonctionnaire et de chaque agent de chemin de fer devrait faire état du poste réellement occupé pendant la guerre, sans oublier les citations reçues, qui me paraissent fondamentales pour leur carrière. Or, en général, ces dernières ne sont pas mentionnées dans les feuilles signalétiques dont je vous vous parlais tout à l'heure.

Il faudrait une liaison entre le chef de service et les intéressés.

M. LE BECNERAIS - Je vais examiner la question.

M. LE PRESIDENT - D'accord.